





# Fiche navette générale : Particuliers

## Demande de réservation de local et/ou de matériels



- Nom du demandeur\* :
- Numéro de téléphone à joindre\* :
-  Objet de la Manifestation\* :
-  Dates de la Manifestation (dates et heures) :   
Début (date et heure)\* :   
Fin (date et heure)\* :
-  Lieu de la Manifestation :  
(Si le lieu est une demande, cocher la case ci-après et remplir le point n°1) :

\* Champ obligatoire

Point n°1 : Réservation de local <sup>1</sup>		Réponse de la Mairie
Salle Henri Servant (Capacité max : 80 personnes)	Oui / Non (entourer)	
Salle du Préau (Capacité max : 80 personnes)	Oui / Non (entourer)	
Centre de Loisirs (Capacité max : 200 personnes)	Oui / Non (entourer)	

Point n°2 : Réservation de matériels <sup>2</sup>		Réponse de la Mairie
Chaises	Si oui, nombre :	
Tables	Si oui, nombre :	
Barrières	Si oui, nombre :	

Cette fiche doit être dûment remplie et déposée au secrétariat de Mairie au plus tôt avant la manifestation. Une copie de la présente sera donnée au Responsable technique si le point n°2 est rempli. Après vérification et visa par le Maire, une confirmation doit être donnée au demandeur. Pour toute autre demande, merci de l'adresser à la Mairie par courrier. Le document doit être conservé.

Date et Signature du demandeur :

Signature du Maire  
Martine ESTEBAN :

<sup>1</sup> Il est conseillé de réserver les locaux au moins 15 jours avant la manifestation. Les demandes sont prises en compte par ordre chronologique de dépôt. La célébration de mariages est prioritaire dans la salle Henri Servant.

<sup>2</sup> Dans la limite des matériels disponibles. Matériels à récupérer obligatoirement aux ateliers (19 avenue Louis Siret 09 120 Varilhes) la veille de la Manifestation ou le vendredi si elle a lieu un dimanche.

Heures de récupération aux ateliers: 8h00, 11h30 ou 13h30.